AGT IMMOBILIER

Agence immobilière à Beauvais

HONORAIRES DES TRANSACTIONS

MONTANT DE LA TRANSACTION (TTC)	REMUNERATION DE L'AGENCE (TTC)
De 1 € à 20 000 €	Forfait 2 000 €
De 20 001 € à 45 000 €	12%
De 45 001 € à 70 000 €	10%
De 70 001 € à 110 000 €	8%
De 110 001 € à 170 000 €	7%
De 170 001 € à 300 000 €	6%
Au-delà de 300 000 €	5%

☎ 03 44 05 50 24
69, rue d'Amiens – BEAUVAIS (60000)
@ agtimmobilier@wanadoo.fr
www.agtimmobilier.com

Les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur

ESTIMATION GRATUITE SOUS RÉSERVE DE LA SIGNATURE D'UN MANDAT DE VENTE AU SEIN DE NOTRE AGENCE

24/08/2021

AGT IMMOBILIER

Agence immobilière à Beauvais

HONORAIRES DE LOCATION

HABITATIONS :

Honoraires d'agence à la charge du locataire :

- **Présentation du/des logement(s),**
- **Constitution du dossier,**
- **Rédaction du contrat de location :**

  En zone tendue (BEAUVAIS) et hors zone tendue :
  - Pour les studios/F1 : 5,00 € TTC par mètre carré de surface habitable,
  - Pour les F2 : 4,50 € TCC par mètre carré de surface habitable,
  - Pour les F3 : 4,00 € TTC par mètre carré de surface habitable,
  - Pour les F4 et + : 3,50 € TTC par mètre carré de surface habitable,
  - Pour les maisons : 3,00 € TTC par mètre carré de surface habitable.

- Etat des lieux :

  En zone tendue (BEAUVAIS) et hors zone tendue :
  - Tous types de biens : 3,00 € TTC par mètre carré de surface habitable.

Honoraires d'agence à la charge du bailleur :

Montant identique à celui payé par le locataire.

GARAGES :

Honoraires d'agence à la charge du locataire :

- 70,00 € TTC (TVA au taux en vigueur de 20 %)

LOCAUX COMMERCIAUX :

Honoraires d'agence à la charge du locataire :

- 15,00 % HT du loyer annuel hors charge + TVA (TVA au taux en vigueur de 20 %)

HONORAIRES DE GESTION

LES HONORAIRES DE GESTION COMPRENNENT :

- Gestion de l'encaissement des loyers et des charges,
- Virement mensuel des loyers sur votre compte,
- Gestion des sinistres et des travaux,
- Un compte rendu de gestion délivré tous les mois,
- Un récapitulatif détaillé annuel.

Montant des honoraires de gestion :

- 5% HT soit 6% TTC (TVA au taux en vigueur de 20 %) sur les loyers + les charges

A partir de 3 biens confiés en gestion :

- 4,50 % HT soit 5,40 % TTC (TVA au taux en vigueur de 20 %) sur les loyers + les charges

GARANTIE DE LOYERS IMPAYES (GLI) + DEGRADATIONS IMMOBILIERES :

- 2,40 % TTC (TVA au taux en vigueur de 20 %)

24/08/2021